



Gignac, le 29 août 2017

Monsieur le Préfet de l'Hérault
PREFECTURE
Place des Martyrs de la Résistance

34000 MONTPELLIER

Sous couvert de Madame la Sous-Préfète de LODEVE

Affaire suivie par Sylvie BONNIER, directrice générale des services
Tél : 04.67.57.01.75 / Fax : 04.67.57.25.65
Email : sylvie.bonnier@wanadoo.fr

Objet : Réduction drastique des contrats aidés.

Monsieur le Préfet,

Je fais suite à l'annonce brutale par le gouvernement de la réduction des crédits accordés à la prise en charge des contrats aidés et souhaite vivement que cette décision soit reportée.

En effet, une telle décision va engendrer des difficultés organisationnelles ainsi que des effets négatifs pour la gestion quotidienne de ma commune, qui, à l'heure actuelle, accueille 23 contrats aidés dans différents services pour un effectif global de 180 agents :

- Accompagnement scolaire, animation périscolaire et culturelle auprès des enfants : 9 agents
- Soutien aux services administratif, police municipale, nettoyage des bâtiments : 12 agents
- Accompagnement et proximité des résidents de l'EHPAD : 2 agents.

Ces agents contribuent pleinement à l'exercice et à la valorisation de notre mission de service public et ils nous permettent d'apporter un service de qualité aux administrés. Sans eux, nous allons être dans l'obligation d'augmenter certains tarifs déjà difficilement supportables par les usagers ou réduire notre champ d'action au détriment de notre rôle social de proximité.

Ma commune a toujours accompagné ces agents sous contrat par un tuteur et par un parcours de formation qualifiante : CAP petite enfance, BAFA, permis de conduire.... Ces personnes sont investies et considérées comme les autres agents, ils acquièrent progressivement confiance en eux et un parcours professionnel spécifique qui leur permet ensuite d'être plus autonomes dans leur recherche d'emploi. Cette période de contrat leur permet également de conserver un lien social important pour la dignité des personnes, au lieu d'être recluses chez elles et sans emploi.

Par ailleurs, la cessation de ce dispositif au sein des associations va, de même, avoir des conséquences graves sur leur fonctionnement dans la mesure où elles sont déjà amputées d'un certain nombre de subventions de la part des collectivités territoriales. Elles vont être

contraintes de réduire leur activité au détriment de leur rôle social et humanitaire tant dans le secteur sportif que culturel, social ou écologique

Je me permets de solliciter la bienveillance des services de l'Etat et des services déconcentrés dans l'examen des demandes émanant des collectivités locales en matière de renouvellements ou de recrutements des contrais aidés en cours et à venir.

Mes services et moi-même sommes à votre entière disposition pour tout complément d'informations et échanges.

Jean François SOTO
Maire
Conseiller départemental

*très
Respectueusement*

The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text 'MAIRE DE GIGNAC' at the top and '(Hérault)' at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a red-toned illustration of a town with a church spire. Overlaid on the stamp is a large, dark blue handwritten signature that appears to read 'Jean François SOTO'.

Copie :

- Madame la Sous Préfète de Lodève
- Monsieur le député
- Madame la Présidente du Conseil régional
- Monsieur le Président de CD 34
- Monsieur le Président de la CCVH
- Monsieur le président de l'AMF 34
- Monsieur MONESTIER, trésorier